

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUIN 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE CUN L'UFFIZIU NAZIUNALE DI A
DIFFUSIONE ARTISTICA : AFFETTAZIONE 2022 È 2023,
AGHJUSTU FINANZIARIU È FOGLIU DI STRADA 2022**

**CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DE LA
DIFFUSION ARTISTIQUE (ONDA) : AFFECTATION 2022 ET
2023, AVENANT FINANCIER ET FEUILLE DE ROUTE 2022**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de la construction de sa stratégie de coopération internationale, **la Collectivité de Corse (CdC)** donne une priorité à l'accompagnement de la mobilité internationale de tous les corses, la jeunesse notamment ainsi que les artistes et les programmateurs culturels.

Le rayonnement de la culture et de la langue corse comme la qualité de la création et la programmation artistiques en Corse passent par l'internationalisation des professionnels du domaine. La mobilité internationale des artistes et des responsables d'institutions programmant des spectacles est donc cruciale.

La CdC entend ainsi développer une politique publique d'aide au rayonnement et à la mobilité internationale des acteurs corses du spectacle vivant, qu'ils soient artistes ou programmateurs, politique publique qui sera un outil incontournable pour le développement culturel de tout le territoire corse

L'Office national de la diffusion artistique (ONDA) est une association subventionnée par le ministère de la Culture via la Direction générale de la création artistique (DGCA) et le Secrétariat Général. Leurs représentants sont membres de droit du conseil d'administration.

Organisme d'envergure nationale subventionné par l'État créé en 1975, l'ONDA a pour mission de favoriser la diffusion de la création contemporaine. Le statut associatif de l'ONDA permet une souplesse d'action dans le cadre d'une convention triennale signée avec le ministère de la Culture, convention qui définit les grandes orientations.

L'ONDA a donc pour mission d'encourager la diffusion de spectacles qui s'inscrivent dans une démarche de création contemporaine, soucieuse d'exigence et de diversité artistique. Pour mener à bien sa mission, l'ONDA anime un vaste réseau en France, en Europe et à l'international, organise des rencontres d'échanges artistiques ou de réflexion, conseille les programmateurs et programmatrices dans leurs choix artistiques, accompagne les équipes artistiques dans leur stratégie de diffusion, soutient financièrement la circulation des spectacles sur le territoire national et mène études et observations en lien avec la création des œuvres (production et diffusion). Ces dispositifs d'accompagnement concernent les champs des musiques (contemporaines et improvisées), du théâtre et des formes apparentées, de la danse, du cirque, des marionnettes, que les œuvres s'adressent aux adultes ou à la jeunesse, soient présentées en salle, sous chapiteaux ou en espace public.

En Corse, les acteurs du monde du spectacle vivant, du fait de l'insularité et la ruralité, sont confrontés à des surcoûts de déplacements et à un certain isolement.

Ils nécessitent donc un accompagnement public permettant leur coordination et leur mise en réseau.

C'est dans ce contexte que la CdC a sollicité l'ONDA, souhaitant faire bénéficier les structures de programmation corses de son expertise artistique, de son rayonnement sur l'ensemble de son réseau national et international, de son accompagnement et de son soutien financier pour favoriser la mobilité hors de Corse des programmateurs.

Ce partenariat offre également la possibilité de co-construction de projets et de co-programmation avec des acteurs extérieurs à la Corse ; ce qui permet une visibilité des artistes insulaires au-delà de notre île.

Il concourt ainsi à l'accomplissement des grands objectifs définis par délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017, dont celui de permettre le rayonnement de la culture corse.

La délibération n° 21/149 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2021 a approuvé la convention avec l'Office national de la diffusion artistique relative à la mobilité internationale des programmateurs culturels et des compagnies corses.

Il s'agit de la convention triennale n° 2115914SASC entre le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ONDA qui a été signée le 10 novembre 2021.

Cette convention triennale prévoit un avenant financier annuel avec une feuille de route annuelle.

Ce projet initialement porté par la Direction des Affaires Européennes et Méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés, sur le programme 2221 Coopération internationale, a fait l'objet d'un transfert financier de 10 000 € en 2021 à imputer sur le programme 4423 - Culture section fonctionnement du budget Primitif 2021 de la Collectivité de Corse.

Il convient à présent d'affecter le reste de la subvention pour les années 2022 et 2023, à savoir 20 000 €, soit 10 000 € par an.

La convention ayant été signée en fin d'année 2021, les crédits affectés à la mise en œuvre du partenariat sur la première année n'ont pas été utilisés dans leur totalité. Conformément à la convention, ils font donc l'objet d'un report sur 2022.

Concernant le bilan 2021, une rencontre a été organisée sous l'égide de la CdC entre les programmateurs corses et l'équipe de l'ONDA. Cette rencontre a eu lieu les 14 et 15 octobre 2021 à Aiacciu, Carghjese, Biguglia et Bastia.

Afin de poursuivre leur découverte du territoire et de la création insulaire, les conseillers de l'ONDA ont visité des lieux de diffusion (5) et rencontré des programmateurs ainsi que des artistes (11 groupes et compagnies dont le spectacle Ritratu de la compagnie Studidanza joué au théâtre de Bastia).

Ainsi, ont déjà intégré le réseau les lieux de diffusion suivants : Spaziu Natale Rochiccioli, Aghja, Fabrique de théâtre, Voce, Théâtre de Bastia et Alboru, Locu teatrale, Centre culturel universitaire (CCU), Teatrinu, ARIA, Espace Diamant, Anima,

Spaziu Biguglia, AFA Dissidanse, Centre culturel Purtivechju.

L'ONDA envisage de revenir en Corse en juillet 2022 dans le cadre du festival DISSIDANSE pour le repérage de spectacles chorégraphiques.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur les propositions **d'affectation de crédits d'un montant de 20 000 €** en 2022 à imputer sur le programme 4423 **Culture -section fonctionnement** du budget Primitif 2022 de la Collectivité de Corse, et **d'adopter le projet d'avenant financier et de feuille de route 2022** à la convention joint en annexe du rapport.